

LES HÔTELS BAVEREZ



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HÔTEL
PARIS



Rapport financier semestriel
30 juin 2015

www.leshotelsbaverez-sa.com

LES HOTELS BAVEREZ

Société Anonyme au Capital de € 10 127 050

Siège social : 2, Place des Pyramides 75001 PARIS

RCS PARIS 572 158 558

RAPPORT SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2015

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2015

ACTIVITE ET RESULTAT

Variation du Chiffre d'affaires au 30 juin 2015 : + 6,95%

En K€	1er Trimestre	2ème Trimestre	Cumul du 1/01 au 30/06
2015			
Hôtel Regina Paris	975	2 454	3 429
Hôtel Majestic - Spa Paris	923	1 364	2 287
Hôtel Raphael Paris	2 383	3 602	5 985
TOTAL 2015	4 281	7 420	11 701
2014			
Hôtel Regina Paris	641	1 026	1 667
Hôtel Majestic - Spa Paris	1 005	1 699	2 704
Hôtel Raphael Paris	2 721	3 849	6 570
TOTAL 2014	4 367	6 574	10 941
Variation en %	-1.97%	12.87%	6.95%

Le chiffre d'affaires de nos trois établissements s'élève à 11,7 millions d'euros au 30 juin 2015. Il était de 10,9 millions d'euro au 30 juin 2014, soit une progression de 6,95%.

L'Hôtel Regina, en travaux depuis septembre 2014 pour sa seconde phase et avec un peu plus de la moitié de ses chambres ouvertes, réalise un chiffre d'affaires en ligne avec les montants attendus. La majeure partie des chambres a été remise à la vente tout au long du mois de mai 2015. Au 30 juin 2015, seul le 6^e étage aménagé avec un concept de chambres famille/amis et de grandes surfaces restait à finaliser. Il a ouvert le 6 juillet sur six belles unités d'environ 50 mètres carrés chacune, permettant pour certaines la réunion de plusieurs unités en un appartement encore plus spacieux.

L'Hôtel Raphael, très pénalisé par les événements dramatiques de début d'année, voit son chiffre d'affaires cumulé diminuer de 9% par rapport à l'an dernier, avec un maintien de son prix moyen mais une baisse de sa fréquentation.

L'Hôtel Majestic - Spa, dans la même zone géographique subit des impacts similaires à ceux de l'hôtel Raphael mais souffre également de la perte de sa clientèle fidèle qui a fui ces trois dernières années du fait des travaux environnant. Il doit reconstituer son portefeuille de client avec comme point de départ un a

priori négatif des périodes passées. Son taux d'occupation perd 8 points par rapport à l'an dernier et son prix moyen diminue légèrement.

Notre Taux d'Occupation d'ensemble sur chambres disponibles s'établit à 64,89 % au 30 juin 2015 pour 69,60% au 30 juin 2014. Le prix moyen hors taxes reste stable et s'élève à 379,21 € pour 379,81 € l'an dernier à la même date. Le RevPar (Revenu par chambre) s'établit à 246.08 € hors taxes.

Au 30 juin 2015, le total des produits d'exploitation s'est élevé à 12 274 K€ contre 11 397 K€ l'année précédente à la même date, soit une progression de 7,7 %.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 14 082 K€ contre 13 322 K€ au 30 juin 2014, soit une augmentation de 5,7 %.

Le résultat d'exploitation est une perte de 1 807 K€ au 30 juin 2015 pour une perte de 1 926 K€ au 30 juin 2014.

Le résultat financier s'établit à 46 K€, il était de 168 K€ au 30 juin 2014.

Le résultat exceptionnel est une perte de 158 K€.

L'impôt sur les sociétés est un profit de 75 K€ et comprend un crédit d'impôt obtenu en 2014 de 8 K€, le CICE calculé au 30 juin 2015 pour 198 K€ et l'annulation du carry back 2014 de 131 K€.

Le résultat net est une perte de 1 845 K€ à mi année 2015. Au 30 juin 2014 le résultat net était une perte de 1 583 K€.

Au niveau du bilan actif, les investissements en cours représentent 2 088 K€ et correspondent principalement au solde des travaux engagés pour la rénovation de l'hôtel Regina.

La trésorerie s'élève à 9,8 M€ comparée à 11,8 M€ au 31 décembre 2014. L'endettement net est une situation de trésorerie négative de 4,1 M€ pour 1,5 M€ positif au 30 juin 2014.

Le total du bilan est de 58,3 M€.

Au passif les provisions pour risques et charges ont diminuées de 98 K€ comparées au 31 décembre 2014, résultant des dotations ou reprises de provisions pour les travaux de ravalement et les litiges prud'homaux (cf. Litiges en cours et provisions ci-dessous).

La société a emprunté 3 M€ pour financer la fin des travaux de l'hôtel Regina et a remboursé 1 290 K€ au cours du 1^{er} semestre sur les emprunts en cours.

Le total des dettes est de 21,2 M€ au 30 juin 2015, il était de 18,7 M€ au 31 décembre 2014.

Rappelons que les comptes semestriels au 30 juin 2015 n'ont pas fait l'objet de travaux de la part du commissaire aux comptes, la société n'ayant plus l'obligation de faire revoir ses comptes semestriels.

FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2015

Assemblée Générale du 15 juin 2015

L'Assemblée générale des actionnaires s'est tenue le 15 juin 2015 et a approuvé les comptes annuels 2014. Elle a décidé de ne pas verser de dividende.

Travaux

La rénovation de l'Hôtel Regina Paris est terminée au 30 juin 2015 et seuls quelques aménagements intérieurs ou décoratifs du 6^e étage étaient en cours. Ces derniers ont pris fin le 6 juillet 2015.

Le changement du système de distribution de froid, Climespace, est en cours d'installation à l'Hôtel Raphael, la voirie ayant différé la mise en œuvre des travaux de raccordement de quelques semaines. Les études concernant les ascenseurs sont abouties. Les travaux devraient débuter au cours du 4^e trimestre 2015 après obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires.

Divers

Nous avons accueilli depuis début juin un nouveau directeur commercial dans notre société. Fort d'une expérience d'une quinzaine d'années dans des hôtels de luxe appartenant ou non à des grandes chaînes internationales, il apportera à la société sa maîtrise des nouveaux canaux de distribution et des outils technologiques associés, en plus des compétences acquises et dont il a fait preuve dans ses précédentes fonctions.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE MENTIONNES DANS LE RAPPORT ANNUEL 2014

Nous faisons état dans le rapport financier annuel 2014 qu'un contrôle de la Direction de la Concurrence (DGCCRF) avait été initié en 2015 et portait sur les modalités de paiement des denrées alimentaires d'avril 2014 à décembre 2014. Nous avons reçu les conclusions de ce contrôle et l'amende à payer s'élèverait à 23 800 euros. Nous n'avons pas reçu à ce jour la mise en recouvrement définitive.

LES LITIGES EN COURS ET PROVISIONS

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou découler des pratiques de la société.

L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour remplir son obligation.

Provision pour Litiges

La provision pour prud'hommes s'élève à 1 188 600 au 30 juin 2015. Elle était de 1 160 735 € au 31 décembre 2014.

Une dotation complémentaire a été constituée sur le semestre pour 128 000 € concernant trois affaires nouvelles. Une reprise de provision de 100 135 € a été effectuée concernant un dossier qui s'est terminé sur le premier semestre 2015 et des ajustements suite à des jugements ou règlements partiels.

Le total des demandes des salariés dans les litiges prud'hommes engagés contre la société s'élèvent à 2 900 262 € au 30 juin 2015. La société n'a provisionné qu'un montant de 1 188 600 € considérant, après avis pris auprès de ses avocats, que certaines demandes sont infondées.

Nous rappelons que les provisions au 30 juin 2015 incluent les litiges évoqués comme suit dans le rapport annuel 2014. Ces derniers n'ont pas connu d'évolution depuis le 31 décembre 2014, la médiation engagée au printemps n'ayant pas abouti :

Concernant les provisions constituées au 31 décembre 2014, nous souhaitons préciser l'état de la procédure pour sept de nos anciens salariés.

En effet, dans les litiges qui nous opposent à sept de nos anciens salariés, nous avons été condamnés - par le Tribunal des Prud'hommes par jugement des 7 et 13 mai 2014 - aux versements des montants cumulés de :

- 216 370 € au titre des indemnités de licenciements, autres indemnités, préavis et article 700,
- 946 360 € au titre des rappels de salaires concernant le pourcentage service de 15% et congés payés y afférents, charges sociales incluses,

Soit un montant total de 1 162 730 euros.

Ces jugements étaient assortis d'une exécution provisoire partielle, de droit, et à ce titre la société a versé un montant brut de 143 609 €, soit 206 320 euros charges sociales incluses, qui a été classé en compte d'attente au 31 décembre 2014.

Par acte du 26 mai 2014, la société a interjeté appel de ce jugement en ce qu'il a reconnu notamment le bénéfice d'un rappel de salaire au titre du service 15% et des congés payés y afférents pour ces sept salariés.

Au 31 décembre 2014, la société et ses avocats contestent intégralement l'application du bénéfice de la répartition de service 15% pour ces 7 salariés telle que l'a interprété le juge du Tribunal des Prud'hommes en 1er instance, négligeant totalement les accords conclus avec les partenaires sociaux et l'intention des parties.

En conséquence, la société a gardé dans ses comptes au 31 décembre 2014 la part relative aux indemnités de licenciement et autres indemnités, telle qu'initialement provisionnée, en y ajoutant les charges sociales lorsque celles-ci étaient applicables aux sommes concernées, le tout s'élevant à un montant total de 319 000 €, et ce en adéquation avec les estimations des avocats de la société.

Les sommes non provisionnées dans les comptes de la société au 31 décembre 2014 concernent les montants au titre des rappels de salaires du pourcentage de service 15% contestés et les charges sociales à appliquer, le tout s'élevant à la somme totale de 843 730 €.

L'audience de la Cour d'appel a eu lieu le 8 avril 2015 pour ces sept salariés. Elle a enjoint les demandeurs et défendeurs d'entrer en médiation. La médiation demandée par la Cour d'appel n'ayant pas abouti, le délibérer devrait être rendu fin septembre 2015.

En tout état de cause, et si par impossible, la Cour d'appel condamnerait la société au versement de la répartition du pourcentage de service telle qu'interprétée par le juge du Tribunal des Prud'hommes, la société se pourvoierait en Cassation et agirait jusqu'à épuisement de toutes les voies de recours à l'encontre de ces jugements.

Provision pour Grosses Réparations : Ravalement

L'évaluation de la provision pour grosses réparations relative aux constructions a été effectuée sur la base d'estimations (devis) du coût de ravalement et prend en compte les caractéristiques et l'environnement géographique de chacun des établissements (montant estimé de 1 600 K€). En application du règlement CRC 2002-10, modifié par le CRC 2003-07, la société a constitué une provision pour grosses réparations liée au ravalement des établissements sur la base du montant estimé des travaux, étalée sur une période de 13 ans. Elle sera complètement dotée au 31 décembre 2017.

La provision au 30 juin 2015 s'élève à 829 K€ contre 955 K€ au 31 décembre 2014. Elle a fait l'objet, d'une dotation concernant un de nos établissements, et d'une reprise de provision pour un montant de 151 K€ du fait des travaux de ravalement réalisés et constatés dans les comptes de la société au 30 juin 2015.

Autres litiges

Nous mentionnons dans le rapport annuel 2014 un litige toujours en cours pour lequel aucun impact n'est constaté dans les comptes de la société.

La société a fait appel de ce litige pour lequel elle avait été condamnée au versement d'une provision de 220 000 € hors taxes par Ordonnance en référé du 13 janvier 2014.

La Cour d'appel dans son arrêt du 20 janvier 2015 confirme la désignation d'un expert et la provision prononcée en référé. En revanche, elle fait droit à notre demande subsidiaire que cette provision se voit ramenée à 191 436 € HT, soit une différence de 28 564 € HT par rapport à la somme payée. L'expertise est toujours en cours et nous attendons le remboursement de cette partie de la provision. Il convient de préciser que cette somme a été mise à la charge du Maître d'œuvre conformément à son contrat. Il en sera de même pour toute somme complémentaire que la société serait amenée à déboursier pour ce litige. La société n'a donc constaté aucune charge dans ses comptes concernant ce litige.

CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE ET EMPLOI

Pour rappel, le crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2013, constaté dans les comptes annuels 2013 pour 286 211 € et comptabilisé au crédit du compte 699 – Crédit d'impôt - a été partiellement imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au 31 décembre 2013 pour 131 499 €. Le reliquat sera imputé sur les impôts futurs ou remboursé au bout de 3 ans par l'administration.

Ce crédit d'impôt a essentiellement servi au financement de travaux dans nos établissements au cours de l'année 2014.

Le CICE correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2014 et constaté dans les comptes au 31 décembre 2014 s'élève à 417 666 €. Son mode de comptabilisation et son imputation sont identiques à ceux de 2013.

Au 30 juin 2015, le montant du CICE constaté dans les comptes selon les mêmes modalités s'élève à 198 492 €. Il fera l'objet d'un calcul définitif au 31 décembre 2015.

REPARTITION DU CAPITAL

Les informations publiées dans le rapport financier annuel 2014 de la société, sont présentées ci-dessous pour mémoire :

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2014, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales:

	% du capital	% des droits de vote
Famille BAVEREZ :	58.08 %	70.72 %
Financière de l'Echiquier :	6.97 % ⁽³⁾	4.31 %
Quilvest et Associés Gestion d'Actifs :	5.81 % ⁽¹⁾	3.54 %
Franklin Finance	5.07 % ⁽⁴⁾	3,15 %

⁽¹⁾ Déclaration du 1^{er} décembre 2006 - Franchissement de seuil le 24 novembre 2006 (avis AMF n°206C2182)

⁽²⁾ Le CIC Investissement est sorti de la liste ci-dessus le 15 avril 2015 par déclaration de franchissement de seuil à la baisse. Il a déclaré détenir à cette date 1,31% du capital et 0,8% des droits de vote.

⁽³⁾ La société Financière de l'Echiquier, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré à la Société le 11 juin 2014 un franchissement de seuil à la baisse et détenir 6,97 % du capital et 4,31 % des droits de vote de la société.

⁽⁴⁾ La société Franklin Finance a déclaré au 19 janvier 2015 un franchissement de seuil de 5% et détenir 5,07 % du capital et 3,15 % des droits de vote.

A la connaissance de la société aucune autre personne physique ou morale ne possède plus de 5 % des actions du capital ou des droits de vote.

Rappelons que l'article 13 des statuts de la société prévoit un droit de vote double : disposeront de deux voix par action lors des Assemblées générales, sans limitation, les propriétaires d'actions nominatives entièrement libérées, qui auront été inscrites à leur nom pendant quatre ans au moins.

La société ne détient pas ses propres actions.

OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2015

Il n'y a pas eu d'opérations réalisées sur les titres de la société sur le premier semestre 2015.

GESTION DES RISQUES

L'identification des principaux risques et leur gestion est présentée dans le rapport financier annuel 2014. Il n'y a pas eu d'évolution notable de ces risques au cours du semestre écoulé.

EVENEMENT POSTERIEUR A L'ARRETE AU 30 JUIN 2015

Aucun événement susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes de la société n'est intervenu depuis l'arrêt des comptes semestriels au 30 juin 2015.

PERSPECTIVE D'AVENIR

L'hôtel Regina a ré-ouvert la quasi-totalité de ses chambres en mai 2015 après deux phases de travaux de huit à dix mois chacune. Le 6^e étage, ouvert tout début juillet offre à notre clientèle des chambres somptueuses sous le toit impérial de l'hôtel. Elles offrent une vue sur les principaux monuments parisiens : la Tour Eiffel, le jardin des Tuileries, le Louvre, le Grand Palais, les Invalides,... Ces dernières comportent de grandes unités et sont aménagées pour recevoir des familles.

La classification 5 étoiles obtenue début septembre est un atout majeur de commercialisation pour cet hôtel. Elle va permettre d'avoir un positionnement plus cohérent de cet établissement sur le marché des hôtels de luxe parisien.

L'hôtel Raphael, s'est équipé d'un nouveau système de distribution de climatisation au cours de l'été. Ces installations sont à présent opérationnelles. Les travaux concernant les ascenseurs devraient débuter au cours du 4^e trimestre 2015 par la création d'un ascenseur panoramique pouvant desservir la terrasse au 7^e étage.

L'activité du 1^{er} trimestre 2015, très affectée par les événements parisiens dramatiques de début d'année laisse néanmoins place au second trimestre à une légère reprise. Le retard pris sur ces mois en terme de chiffre d'affaires ne sera très probablement pas rattrapé d'ici la fin d'année mais ce dernier, porté par le redémarrage de l'hôtel Regina devrait être en progression sur l'année. Les frais de remise en service ainsi que les amortissements devraient limiter les résultats 2015.

COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2015

(Comptes non audités)

I. — Bilan

	30/06/2015		30/06/2014	31/12/2014
Actif	Brut	Amortissement provision	Net	Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles :				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et val. similaires	312 542	197 384	115 158	140 971
Autres immobilisations incorporelles	10 000	694	9 306	10 495
Immobilisations corporelles :				
Terrains	1 091 384		1 091 384	1 091 384
Constructions	54 103 786	20 446 434	33 657 352	30 381 707
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 828 571	5 049 924	5 778 646	3 214 986
Autres immobilisations corporelles	1 610 881	949 390	661 491	491 247
Immobilisations corporelles en cours	2 088 495		2 088 495	4 694 443
Avances et acomptes	43 310		43 310	282 049
Immobilisations financières (2) :				
Prêts	51 248		51 248	64 354
Autres immobilisations financières	48 368		48 368	28 292
	70 188 585	26 643 827	43 544 757	40 399 928
Actif circulant :				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements	283 658		283 658	283 029
Marchandises	144 304	5 165	139 139	167 548
Avances et acomptes versés sur commandes	12 637		12 637	30 520
Créances :				
Clients et comptes rattachés	1 283 236	201 383	1 081 853	1 093 019
Autres créances	1 535 200		1 535 200	1 205 722
Valeurs mobilières de placement :				
Autres titres	2 358 812	42 680	2 316 132	6 513 530
Disponibilités	7 400 787		7 400 787	8 118 346
Charges constatées d'avance	504 041		504 041	504 253
	13 522 675	249 228	13 273 447	17 915 968
Total général	83 711 259	26 893 056	56 818 204	58 315 896

Passif	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
	Net	Net	Net
Capitaux propres :			
Capital (dont versé : 10 127 050,00)	10 127 050	10 127 050	10 127 050
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 370 981	1 370 981	1 370 980
Réserve légale	1 101 919	1 101 919	1 101 919
Autres réserves	22 806 657	24 208 581	24 208 581
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1 845 075	-1 582 798	-1 401 924
	<u>33 561 532</u>	<u>35 225 733</u>	<u>35 406 606</u>
Provisions pour risques et charges :			
Provisions pour risques	1 188 600	1 158 600	1 160 735
Provisions pour charges	828 883	1 008 399	954 837
	<u>2 017 483</u>	<u>2 166 999</u>	<u>2 115 572</u>
Dettes (1) :			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	13 845 687	13 151 238	12 132 255
Emprunts et dettes financières	16 682	16 682	16 682
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	651 856	297 599	210 069
Fournisseurs et comptes rattachés	1 137 230	1 597 158	956 103
Dettes fiscales et sociales	3 153 624	3 040 322	2 625 966
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 310 201	2 426 397	2 609 885
Autres dettes	89 260	344 913	52 473
Produits constatés d'avance	34 648	48 854	57 844
	<u>21 239 189</u>	<u>20 923 164</u>	<u>18 661 281</u>
Total général	<u>56 818 204</u>	<u>58 315 896</u>	<u>56 183 459</u>
<i>(1) Dont à plus d'un an (a)</i>	<i>11 386 659</i>	<i>10 585 085</i>	<i>9 780 933</i>
<i>(1) Dont à moins d'un an (a)</i>	<i>9 200 674</i>	<i>10 040 479</i>	<i>8 670 278</i>
<i>(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>			

II. — Compte de résultat

	France	30/06/2015 Exportation	Total	30/06/2014 Total
Produits d'exploitation :				
Ventes de marchandises	2 497 260		2 497 260	2 462 594
Production vendue (services)	9 206 092		9 206 092	8 479 630
Chiffre d'affaires net	<u>11 703 351</u>		<u>11 703 351</u>	<u>10 942 224</u>
Reprises sur provisions et transfert de charges			483 595	356 058
Autres produits			<u>87 483</u>	<u>98 262</u>
			12 274 429	11 396 544
Charges d'exploitation :				
Achats de marchandises			923 128	883 173
Variation de stocks			12 712	-4 165
Autres achats et charges externes			4 141 322	3 455 347
Impôts, taxes et versements assimilés			881 992	864 687
Salaires et traitements			4 478 480	4 612 853
Charges sociales			1 691 467	1 834 183
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 553 930	1 164 557
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			202 548	175 430
Pour risques et charges : dotations aux provisions			153 201	290 201
Autres charges			<u>43 101</u>	<u>46 092</u>
			14 081 880	13 322 357
Résultat d'exploitation			<u>-1 807 451</u>	<u>-1 925 813</u>
Produits financiers :				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			55 381	34 919
Reprises sur provisions et transfert de charges			72 810	89 376
Différences positives de change			8 268	256
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			<u>132 242</u>	<u>221 756</u>
			268 701	346 306
Charges financières :				
Dotations aux amortissements et aux provisions			42 680	77 542
Intérêts et charges assimilées			179 435	86 149
Différences négatives de change			276	130
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				<u>14 041</u>
			222 391	177 862
Résultat financier			<u>46 310</u>	<u>168 444</u>
Résultat courant avant impôts			<u>-1 761 142</u>	<u>-1 757 368</u>

Compte de résultat (suite) :

	30/06/2015	30/06/2014
	Total	Total
Produits exceptionnels :		
Sur opérations en capital		
Reprise sur dépréciations, provisions		
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	24 964	35
Sur opérations en capital	133 962	8 049
	158 926	8 084
Résultat exceptionnel	-158 926	-8 084
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	-74 993	-182 654
Total des produits	12 543 130	11 742 850
Total des charges	14 388 205	13 325 649
Bénéfice ou perte	-1 845 075	-1 582 798

III. — Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	1er Semestre 2015	1er Semestre 2014
	En K€	En K€
Flux de trésorerie liés à l'activité :		
Résultat net	-1 845.1	-1 582.8
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements et provisions	1 452.3	1 396.0
Plus et moins value de cession	0.0	0.0
Autres charges et produits calculés	134.0	8.0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		
Variation des stocks	-3.6	-4.2
Variation des créances d'exploitation	-480.6	406.8
Variation des dettes d'exploitation	1 163.7	468.4
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	679.5	871.0
Flux net de trésorerie généré par l'activité	420.7	692.3
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations	-3 903.9	-6 742.7
Cessions ou réductions d'immobilisations	2.2	0.0
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-299.7	-611.9
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-4 201.3	-7 354.6
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires	0.0	-261.0
Augmentation de capital en numéraire	0.0	0.0
Emprunt	3 000.0	7 691.3
Remboursement d'emprunt	-1 290.1	-793.6
Autres flux liés aux opérations de financement	3.5	-0.9
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 713.4	6 635.8
Variation de trésorerie	-2 067.2	-26.5
Trésorerie d'ouverture	11 826.8	14 736.0
Variation de trésorerie de la période	-2 067.2	-26.5
Trésorerie à la clôture de la période	9 759.6	14 709.4
	Au	Au
En milliers d'euros	30/06/2015	30/06/2014
Emprunt auprès des établissements de crédit	13 815.0	13 144.0
Dettes financières diverses	16.7	16.7
Intérêts courus	26.7	7.0
Concours bancaires	0.0	0.0
Total des dettes financières	13 858.3	13 167.8
Endettement Net - Situation de trésorerie positive	-4 098.7	1 541.7

IV. — Tableau des variations des capitaux propres

En euros	31/12/2014	+	Dividendes	-	30/06/2015
Capital	10 127 050				10 127 050
Primes, réserves	26 681 481			-1 401 924	25 279 557
Report à nouveau	0				0
Résultat	-1 401 924	-1 845 075	0	1 401 924	-1 845 075
Subventions d'investissement	0				0
Provisions réglementées	0				0
Autres	0				0
Total	35 406 607	-1 845 075	0	0	33 561 532

V. — Notes annexes aux comptes sociaux

Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du Code de commerce et du nouveau plan comptable général (règlement ANC 2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de présentation

Aucun changement notable de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES SONT LES SUIVANTES :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue selon le mode linéaire ou dégressif.

- Constructions : 30 à 50 ans
- Aménagement des constructions : 10 à 30 ans
- Installations techniques, matériel et outillage : 5 à 20 ans
- Installations générales, agenc. et aménag. divers : 3 à 15 ans
- Matériel de bureau et informatique : 5 ans
- Mobilier : 10 ans

Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement sont amortis sur 5 ans.

Les logiciels informatiques acquis séparément sont amortis sur 3 à 5 ans.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Dépréciation

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est constituée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable. L'estimation de cette provision est réalisée au cas par cas.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Actions

Les actions sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. En fin d'exercice, leur coût d'acquisition est comparé au dernier cours connu, si ce dernier est inférieur, il est constitué une provision pour la différence.

Obligations

Les obligations sont comptabilisées à leur valeur nominale. A la clôture, celle-ci est comparée à la dernière valeur connue hors coupon couru. Si cette dernière est inférieure, il est constitué une provision pour la différence.

SICAV, FCP et assimilés

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice, si le coût d'acquisition est supérieur à la valeur de rachat, cette différence est constatée par la constitution d'une provision.

Le montant des plus-values latentes sur Sicav, non comptabilisé conformément aux règles comptables, s'élève au 30 juin 2015 à 26 040 euros.

Comptes à terme

Les intérêts courus non échus sur les comptes à terme ont été comptabilisés au 30 juin 2015 pour un montant de 1 411 €.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou découler des pratiques de la société.

L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour remplir son obligation.

Provision pour Litiges

La provision pour prud'hommes s'élève à 1 188 600 au 30 juin 2015. Elle était de 1 160 735 € au 31 décembre 2014.

Une dotation complémentaire a été constituée sur le semestre pour 128 000 € concernant trois affaires nouvelles. Une reprise de provision de 100 135 € a été effectuée concernant un dossier qui s'est terminé sur le premier semestre 2015 et des ajustements suite à des jugements ou règlements partiels.

Le total des demandes des salariés dans les litiges prud'hommes engagés contre la société s'élèvent à 2 900 262 € au 30 juin 2015. La société n'a provisionné qu'un montant de 1 188 600 € considérant, après avis pris auprès de ses avocats, que certaines demandes sont infondées.

Nous rappelons que les provisions au 30 juin 2015 incluent les litiges évoqués comme suit dans le rapport annuel 2014. Ces derniers n'ont pas connu d'évolution depuis le 31 décembre 2014, la médiation engagée au printemps 2015 n'ayant pas abouti. Le délibéré devrait être rendu par la Cour d'Appel fin septembre 2015 :

Concernant les provisions constituées au 31 décembre 2014, nous souhaitons préciser l'état de la procédure pour sept de nos anciens salariés.

En effet, dans les litiges qui nous opposent à sept de nos anciens salariés, nous avons été condamnés - par le Tribunal des Prud'hommes par jugement des 7 et 13 mai 2014 - aux versements des montants cumulés de :

- 216 370 € au titre des indemnités de licenciements, autres indemnités, préavis et article 700,
- 946 360 € au titre des rappels de salaires concernant le pourcentage service de 15% et congés payés y afférents, charges sociales incluses,

Soit un montant total de 1 162 730 euros.

Ces jugements étaient assortis d'une exécution provisoire partielle, de droit, et à ce titre la société a versé un montant brut de 143 609 €, soit 206 320 euros charges sociales incluses, qui a été classé en compte d'attente au 31 décembre 2014.

Par acte du 26 mai 2014, la société a interjeté appel de ce jugement en ce qu'il a reconnu notamment le bénéfice d'un rappel de salaire au titre du service 15% et des congés payés y afférents pour ces sept salariés.

Au 31 décembre 2014, la société et ses avocats contestent intégralement l'application du bénéfice de la répartition de service 15% pour ces 7 salariés telle que l'a interprété le juge du Tribunal des Prud'hommes en 1^{er} instance, négligeant totalement les accords conclus avec les partenaires sociaux et l'intention des parties.

En conséquence, la société a gardé dans ses comptes au 31 décembre 2014 la part relative aux indemnités de licenciement et autres indemnités, telle qu'initialement provisionnée, en y ajoutant les charges sociales lorsque celles-ci étaient applicables aux sommes concernées, le tout s'élevant à un montant total de 319 000 €, et ce en adéquation avec les estimations des avocats de la société.

Les sommes non provisionnées dans les comptes de la société au 31 décembre 2014 concernent les montants au titre des rappels de salaires du pourcentage de service 15% contestés et les charges sociales à appliquer, le tout s'élevant à la somme totale de 843 730 €.

L'audience de la Cour d'appel a eu lieu le 8 avril 2015 pour ces sept salariés.

En tout état de cause, et si par impossible, la Cour d'appel condamnait la société au versement de la répartition du pourcentage de service telle qu'interprétée par le juge du Tribunal des Prud'hommes, la société se pourvoirait en Cassation et agirait jusqu'à épuisement de toutes les voies de recours à l'encontre de ces jugements.

Provision pour Grosses Réparations : Ravalement

L'évaluation de la provision pour grosses réparations relative aux constructions a été effectuée sur la base d'estimations (devis) du coût de ravalement et prend en compte les caractéristiques et l'environnement géographique de chacun des établissements (montant estimé de 1 600 K€). En application du règlement CRC 2002-10, modifié par le CRC 2003-07, la société a constitué une provision pour grosses réparations liée au ravalement des établissements sur la base du montant estimé des travaux, étalée sur une période de 13 ans. Elle sera complètement dotée au 31 décembre 2017.

La provision au 30 juin 2015 s'élève à 829 K€ contre 955 K€ au 31 décembre 2014. Elle a fait l'objet, d'une dotation concernant un de nos établissements, et d'une reprise de provision pour un montant de 151 K€ du fait des travaux de ravalement réalisés et constatés dans les comptes de la société au 30 juin 2015.

Autres litiges

Nous mentionnons dans le rapport annuel 2014 un litige toujours en cours pour lequel aucun impact n'est constaté dans les comptes de la société.

La société a fait appel de ce litige pour lequel elle avait été condamnée au versement d'une provision de 220 000 € hors taxes par Ordonnance en référé du 13 janvier 2014.

La Cour d'appel dans son arrêt du 20 janvier 2015 confirme la désignation d'un expert et la provision prononcée en référé. En revanche, elle fait droit à notre demande subsidiaire que cette provision se voit ramenée à 191 436 € HT, soit une différence de 28 564 € HT par rapport à la somme payée. L'expertise est toujours en cours et nous attendons le remboursement de cette partie de la provision. Il convient de préciser que cette somme a été mise à la charge du Maître d'œuvre conformément à son contrat. Il en sera de même pour toute somme complémentaire que la société serait amenée à déboursier pour ce litige. La société n'a donc constaté aucune charge dans ses comptes concernant ce litige.

EMPRUNT

Afin de financer partiellement les travaux de réhabilitation en hôtel de l'immeuble situé 30-32 rue la Pérouse et les travaux de remise aux normes ou d'embellissement de l'hôtel Majestic situé 29 rue Dumont d'Urville à Paris 16e, le Conseil d'administration du 16 février 2007 a autorisé la mise en place d'un emprunt pour un montant de 7 millions d'euros, complété le 28 avril 2009 par un emprunt de 3 millions d'euros. Ce dernier emprunt de 3 millions d'euros sur 4 ans a été intégralement remboursé fin mai 2013. Celui de 7 millions d'euros est intégralement remboursé fin août 2015.

La garantie de ces emprunts consiste en un nantissement sur le fonds de commerce sis 30-32 rue La Pérouse 75116 Paris.

Au cours de l'année 2012, la société a réalisé un certain nombre de travaux (Sécurité Incendie à l'hôtel Raphael, mise en conformité des sanitaires pour les PMR, etc...).

Un nouvel emprunt a été contracté à cet effet le 1^{er} août 2012 pour un montant de 3 millions d'euros remboursable sur 5 ans. Cet emprunt porte intérêt au taux fixe de 2,5% l'an.

Il n'y a ni nantissement ni garantie attachée à cet emprunt.

L'hôtel Regina sur l'année 2013 a engagé à son tour des travaux de rénovation complète, incluant la réfection de la toiture ainsi que le ravalement de l'immeuble. L'ampleur de ces travaux estimés à 15 M€ a nécessité la mise en place d'un nouvel emprunt à compter de septembre 2013 pour 10 M€.

Un complément d'emprunt de 3 millions d'euros a été souscrit en juin 2015.

Ces deux emprunts sont garantis par un nantissement sur le fonds de commerce sis 2 place des Pyramides 75001 Paris.

Au 30 juin 2015, le capital restant à rembourser sur ces quatre emprunts en cours s'élève à 13,8 millions d'euros. Le montant total des intérêts comptabilisés au 30 juin 2015 s'élève à 179 420 euros.

L'emprunt de 7 millions d'euros est remboursable par amortissement constant sur 7 ans jusqu'au 28 août 2015 et porte intérêts à 3,92% plus 0,30% si Euribor 3 mois est inférieur à 5% ou à Euribor 3 mois plus 0,30% au-delà.

L'emprunt de 3 millions d'euros contracté le 1^{er} août 2012 porte intérêt au taux fixe de 2,5% l'an. Il est remboursable par mensualités constantes de 53 242,08 euros jusqu'au 31 juillet 2017.

L'emprunt de 10 M€, contracté le 1^e septembre 2013 porte intérêt au taux fixe de 3,10% l'an. Il est remboursable par 36 trimestres constants de 320 014,88 € sur 9 ans à partir de septembre 2014, soit jusqu'au 1^e septembre 2023.

L'emprunt de 3 millions d'euros contracté le 15 juin 2015 porte intérêt au taux fixe de 1,5% l'an. Il est remboursable sur 5 ans par 20 trimestres constants de 156 067,49 € à partir du 15 septembre 2015 jusqu'au 15 juin 2020.

EVALUATION DES ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES EN ACTIVITE

L'évaluation des engagements en matière de retraite et avantages assimilés n'a pas fait l'objet d'une mise à jour pour la présentation des comptes semestriels au 30 juin 2015.

Au 31 décembre 2014, elle se présentait comme suit :

Les engagements de l'entreprise sont évalués à la clôture de l'exercice, salarié par salarié. L'engagement de l'entreprise envers un salarié en activité représente une dette potentielle à long terme.

Cette dette est (d'après OEC, rec n°123 méthode de répartition des coûts au prorata de l'ancienneté) :

- actualisée en appliquant un taux d'intérêts composés compatible avec la nature de dette à long terme.
- pondérée par la probabilité pour que le salarié remplisse un jour les conditions requises (espérance mathématique de la dette actualisée répartie entre les exercices au prorata de l'ancienneté acquise).

Elle est calculée sur la totalité des salariés en contrat à durée indéterminée, avec un âge de départ volontaire des employés à la retraite à 65 ans.

$$D = I \times (1 + i)^{-n} \times Pp \times Ps \times na / nt$$

D = estimation actuelle de l'engagement

I = montant de l'indemnité prévue

na = nombre actuel d'années d'ancienneté

nt = nombre total d'années d'ancienneté le jour du départ en retraite

n = (nt-na)

Pp = probabilité de présence d'un salarié à l'âge de retraite.

Ps = probabilité de survie à l'âge de la retraite.

i = taux d'intérêt retenu pour l'actualisation.

Le taux d'actualisation retenu (obligation à long terme) : 1,8 %

Engagement Indemnités :	15 202 €
+ charges sociales (43%) :	<u>6 537 €</u>
	21 739 €

Rappelons que ce montant ne fait pas l'objet d'une provision dans nos comptes.

CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE ET EMPLOI

Pour rappel, le crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2013, constaté dans les comptes annuels 2013 pour 286 211 € et comptabilisé au crédit du compte 699 – Crédit d'impôt - a été partiellement imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au 31 décembre

2013 pour 131 499 €. Le reliquat sera imputé sur les impôts futurs ou remboursé au bout de 3 ans par l'administration.

Ce crédit d'impôt a essentiellement servi au financement de travaux dans nos établissements au cours de l'année 2014.

Le CICE correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2014 et constaté dans les comptes au 31 décembre 2014 s'élève à 417 666 €. Son mode de comptabilisation et son imputation sont identiques à ceux de 2013.

Au 30 juin 2015, le montant du CICE constaté dans les comptes selon les mêmes modalités s'élève à 198 492 €. Il fera l'objet d'un calcul définitif au 31 décembre 2015.

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Au 30 juin 2015, le montant des engagements de la société vis-à-vis des entreprises de travaux et autres fournisseurs d'immobilisations s'élève à 278 K€ pour les travaux de rénovations restants à réalisés à l'hôtel Regina.

En contrepartie, les entreprises de travaux et autres fournisseurs d'immobilisations doivent fournir à notre société une prestation à hauteur des mêmes montants.

ENGAGEMENTS RECUS

Au 30 juin 2015, le montant total des cautions reçues et non échues des entreprises de travaux ayant travaillées sur le site de l'Hôtel Regina Paris s'élève à 447 043 €.

ENGAGEMENTS DONNES

Au 31 décembre 2014, le nombre total des heures acquises par les salariés de la société au titre du Droit Individuel à la Formation s'élevait à 19 476 heures. Suite à la réforme de la formation professionnelle et à la mise en place en janvier 2015 du Compte Personnel de Formation, la société n'a plus d'engagement à ce titre.

Les emprunts contractés pour faire face aux dépenses de travaux de la Villa & Hôtel Majestic Paris achevés en 2010, sont garantis par un nantissement auprès de la banque sur le fonds de commerce sis 30 rue La Pérouse 75116 Paris.

Les emprunts contractés en septembre 2013 et juin 2015 concernant les travaux de rénovations de l'Hôtel Regina sont également garantis par un nantissement auprès de la banque sur le fonds de commerce sis 2 Place des Pyramides 75001 Paris.

L'ensemble de ces nantissements est évalué à 12.5 M€ représentant le capital restant dû.

PARTIES LIEES

Absence de transaction significative avec les parties liées.

GESTION DES RISQUES

L'identification des principaux risques et leur gestion est présentée dans le rapport financier annuel 2014. Il n'y a pas eu d'évolution notable de ces risques au cours du semestre écoulé.

FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2015

Assemblée Générale du 15 juin 2015

L'Assemblée générale des actionnaires s'est tenue le 15 juin 2015 et a approuvé les comptes annuels 2014. Elle a décidé de ne pas verser de dividende.

Travaux

La rénovation de l'Hôtel Regina Paris est terminée au 30 juin 2015 et seuls quelques aménagements intérieurs ou décoratifs du 6^e étage étaient en cours. Ces derniers ont pris fin le 6 juillet 2015.

Le changement du système de distribution de froid, Climespace, est en cours d'installation sur l'été à l'Hôtel Raphael, la voirie ayant différé la mise en œuvre des travaux de raccordement. Les études concernant les ascenseurs sont abouties. Les travaux devraient débuter au cours du 4^e trimestre 2015 après obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires.

Divers

Nous avons accueilli depuis début juin un nouveau directeur commercial dans notre société. Fort d'une expérience d'une quinzaine d'années dans des hôtels de luxe appartenant ou non à des grandes chaînes internationales, il apportera à la société sa maîtrise des nouveaux canaux de distribution et des outils technologiques associés, en plus des compétences acquises et dont il a fait preuve dans ses précédentes fonctions.

EVENEMENTS POSTERIEUR A L'ARRETE DU 30 JUIN 2015

Aucun événement susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes de la société n'est intervenu depuis l'arrêt des comptes au 30 juin 2015.

Immobilisations :

	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Diminutions par virement	Par cession	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :					
Frais d'établissement, de recherche et développement : total I					
Autres postes d'immobilisations incorporelles : total II	372 151	31 160		80 769	322 542
Immobilisations corporelles :					0
Terrains	1 091 384				1 091 384
Constructions sur sol propre	30 100 089	2 070 091		360 211	31 809 970
Constructions sur sol d'autrui	2 695 160				2 695 160
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	21 032 222	1 403 503		2 837 069	19 598 656
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 624 392	911 559		707 380	10 828 571
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 176 991	32 959		12 483	1 197 467
Matériel de bureau et informatique, mobilier	409 228	16 000		11 814	413 414
Immobilisations corporelles en cours	2 504 428	1 909 671	2 325 604		2 088 495
Avances et acomptes	34 176	40 490	31 356		43 310
Total III	69 668 071	6 384 274	2 356 960	3 928 956	69 766 428
Immobilisations financières :					
Prêts et autres immobilisations financières	101 840			2 224	99 616
Total IV	101 840			2 224	99 616
Total général (I + II + III + IV)	70 142 061	6 415 434	2 356 960	4 011 949	70 188 586

Amortissements :

Situation et mouvements de l'exercice Immobilisations	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties / reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations Amortissables				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement recherche développement total I				
Autres immobilisations incorporelles total II	235 570	16 430	53 921	198 079
Immobilisations corporelles :				
Constructions sur sol propre	12 316 321	739 249	477 672	12 577 898
Constructions sur sol d'autrui	610 085	26 952		637 036
Instal. Générales, agenc. Et aménag. Constructions	9 561 002	287 340	2 616 842	7 231 500
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 320 728	419 835	690 639	5 049 924
Installations générales, agencements et aménagements divers	601 327	35 998	12 073	625 253
Matériel de bureau et informatique, mobilier	307 699	28 125	11 687	324 138
Total III	28 717 162	1 537 500	3 808 913	26 445 749
Total general (I + II + III)	28 952 732	1 553 930	3 862 834	26 643 827

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Néant

Charges à répartir sur plusieurs exercices :

Néant

Provisions inscrites au bilan :

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions : reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions règlementées : (Néant)				
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour litiges	1 160 735	128 000	100 135	1 188 600
Provisions pour grosses réparations	954 837	25 201	151 155	828 883
Autres provisions pour risques et charges				
Total II	2 115 572	153 201	251 290	2 017 483
Provisions pour dépréciations :				
Sur stocks et en-cours	5 302	1 165	1 303	5 165
Sur comptes clients	174 057	201 383	174 057	201 382
Autres provisions pour dépréciations	72 810	42 680	72 810	42 680
Total III	252 168	245 228	248 170	249 227
Total général (I + II + III)	2 367 741	398 429	499 459	2 266 710
Dont dotations et reprises :				
D'exploitation		355 749	426 650	
Financières		42 680	72 810	
Exceptionnelles				

Etat des créances et des dettes :

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé :			
Prêts	51 248		51 248
Autres immobilisations financières	48 368		48 368
De l'actif circulant :			
Clients douteux ou litigieux	119 133		119 133
Autres créances clients	1 164 104	1 164 104	
Personnel et comptes rattachés	5 857	5 857	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	204	204	
Impôts sur les bénéfices	772 260	199 882	572 378
Taxe sur la valeur ajoutée	544 854	544 854	
Débiteurs divers	212 024	212 024	
Charges constatées d'avance	504 041	504 041	
Total	3 422 093	2 630 966	791 126

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit :				
A un an maximum à l'origine	4 023	4 023		
A plus d'un an à l'origine (1)	13 841 665	2 471 688	7 429 952	3 940 025
Emprunts et dettes financières diverses	16 682			16 682
Fournisseurs et comptes rattachés	1 137 230	1 137 230		
Personnel et comptes rattachés	1 253 957	1 253 957		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 151 716	1 151 716		
Impôt sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	205 296	205 296		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	542 655	542 655		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 310 201	2 310 201		
Groupe et associés				
Autres dettes	89 260	89 260		
Produits constatés d'avance	34 648	34 648		
Total	20 587 333	9 200 674	7 429 952	3 956 707

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice 3 000 000

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 1 290 088

Produits à recevoir : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23).

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	30/06/2015	30/06/2014
Créances clients et comptes rattachés	676	753
Autres créances	8 700	478
Valeurs mobilières de placement	3 378	3 698
Disponibilités	1 411	8 818
Total	14 165	13 747

Charges à payer : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23).

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	30/06/2015	30/06/2014
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26 680	7 031
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	336 597	361 908
Dettes fiscales et sociales	2 288 670	2 079 097
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 642 447	1 016 856
Autres dettes	4 766	6 001
Total	4 299 160	3 470 893

Produits et charges constatés d'avance : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23).

Produits constatés d'avance	30/06/2015	30/06/2014
Produits d'exploitation	34 648	48 854
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total	34 648	48 854

Charges constatées d'avance	30/06/2015	30/06/2014
Charges d'exploitation	504 041	504 253
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	504 041	504 253

Composition du capital social : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-12).

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant exercice	En fin d'exercice
Actions de capital	Sans	2 372 468			2 372 468

Ventilation du chiffre d'affaires net : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-21).

	France	Etranger	Total
Prestations de services	9 125 118		9 125 118
Ventes de marchandises	2 497 260		2 497 260
Produits des activités annexes	80 973		80 973
Total	11 703 351		11 703 351

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-20).

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
+ Résultat courant	-1 761 142	-8 321	-1 752 820
+ Résultat exceptionnel	-158 926	8 321	-167 247
- Participations des salariés			
- Crédit d'impôt Apprentissage		-8 000	8 000
- CICE		-198 492	198 492
- Annulation Carry back 2014		131 499	-131 499
Résultat comptable	-1 920 068	-74 993	-1 845 075

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-24).

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
Participation des salariés	
Autres :	
C3S Contribution de solidarité	13 971
Provision pour ravalement	693 837
Plus value sur VMP	16 137
Total	723 945
Déficit fiscal reportable du 31 décembre 2014	2 209 469
Total	2 933 414

Transferts de charges : (Arrêté du 27-04-1982)

Transferts de charges	Montant
Divers refacturations	40 311
Aide apprentissage et formation	14 267
Remboursement d'assurance	1 776
Total	56 354

LES HOTELS BAVEREZ S.A.

Responsables du rapport financier semestriel, du contrôle des comptes et des documents accessibles au public

1^{er} Semestre 2015

Nom et fonction de la personne qui assume la responsabilité du rapport financier semestriel

Françoise BAVEREZ

Président du Conseil d'Administration

Attestation du responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Paris, le 10 septembre 2015

Françoise BAVEREZ

Président du Conseil d'Administration

Responsable de l'information financière

Sylvie Ausseur

Directeur financier

LES HOTELS BAVEREZ S.A.

2, place des Pyramides

75001 Paris

Tél. : 01 42 60 31 10

sylvie.ausseur@hotels-baverez.com